

# Les cultes coûtent plus de 100 millions à l'État

En Belgique, les différentes religions reconnues sont subsidiées en partie par l'État fédéral et en partie par la Communauté française et les communes. Rien que pour l'État fédéral, cela a représenté en 2013 la somme astronomique de plus de 107 millions d'euros. Une situation qu'on ne retrouve pas dans d'autres pays comme l'Allemagne ou l'Italie. Au Luxembourg, où la situation est un peu la même que chez nous, le ministre de l'Économie envisage très sérieusement d'entamer la séparation de l'Église et de l'État.

En 2013 les rémunérations des ministres des cultes catholique, protestant, anglican, israélite et orthodoxe ont représenté pour l'État fédéral belge une facture de 84.998.000 euros.

Il faut ajouter à cela le budget pour le salaire des délégués laïques (14 488 000 euros) et des représentants du culte islamique (2.073.000)

L'État belge accorde également des subventions. On parle de 2 183 000 euros pour les laïques en 2013 de 338 000 euros pour le culte islamique et de 204.000 euros pour les bouddhistes.

## LA PART DU LION POUR LES CATHOLIQUES

Au total, cela représente donc la coquette somme de 107.093.000 euros.

Des de-

Le Luxembourg envisage de faire payer un impôt « culte » aux croyants

niers répartis de façon très inégale : tradition oblige dans notre pays, ce sont les catholiques qui en perçoivent la plus grande partie.

Il est à noter toutefois que les laïques occupent une deuxième place assez confortable.

107 millions, voilà donc ce que donne le fédéral.

Mais les cultes perçoivent également des communes. Chacune d'entre elles prévoit un budget annuel, pour les fabriques d'églises par exemple.

Et les provinces y vont également de leurs poches, notamment pour le culte islamique.

En 2009 (on ne dispose pas de chiffres plus récents), les communes et les provinces wallonnes avaient consacré 80 millions d'euros de leur budget aux cultes.

Enfin, les professeurs qui enseignent la religion dans nos écoles sont payés par la Communauté française (voir ci-contre).

Le chiffre de 107 millions est donc largement dépassé.

Au Luxembourg, un ministre a

lancé l'idée d'accélérer la séparation Église/État. Le ministre de l'Économie,

Étienne Schneider souhaiterait créer un impôt qui serait uniquement payé par les croyants.

## L'IMPÔT DES CROYANTS

Cet impôt servirait à assurer une partie des dépenses de l'Église.

Le but de cette réforme, si elle voit le jour, est qu'à l'avenir, l'Église finance

seule ses activités et prenne en charge

les salaires de ses prêtres.

L'État continuerait tout de même à prendre en charge

une partie des œuvres sociales de l'institution.

Actuellement, le financement des cultes coûte près de 57 millions d'euros à l'État luxembourgeois.

Cette proposition intervient quelques mois avant l'organisation d'un référendum.

Nos voisins diront au printemps prochain s'ils sont prêts à payer cet impôt « cultes » s'ils sont croyants. ■

M.PAREZ

## SUR LE PODIUM

# Catholiques, protestants et musulmans

Si on compare les salaires des hauts responsables des différents cultes, on s'aperçoit que celui qui touche la plus grosse somme est monseigneur Léonard. Les laïques ne sont pas mal lotis non plus. Viennent ensuite, avec le même salaire, le pasteur-président de la Synode (protestant) et le secrétaire général de l'exécutif des musulmans de Belgique.

On le constate : c'est toujours la religion catholique qui se taille la part du lion dans notre pays. Une situation dénoncée depuis

quelques années mais qui n'évolue pas. Les hauts gradés protestants et islamiques touchent un peu plus de 60 % du salaire de l'archevêque catholique ; moins de 50 % par contre pour le grand rabbin. Le parent pauvre, c'est le chapelain anglican.

Plus on descend dans les grades, plus cette fois, les salaires s'uniformisent : un curé, un pasteur auxiliaire, un vicaire orthodoxe, un ministre officiant islamique ou encore un imam touchent tous la somme de 21.567,21 euros

par an.

À noter que c'est l'Église catholique qui compte le plus de représentants rémunérés.

Voici le récapitulatif des salaires des gradés par an :

**1. Culte catholique** avec 109.969 euros.

**2. Laïcs** avec 85.734 euros.

**3. Cultes protestant et musulman** avec 69.527 euros.

**4. Cultes orthodoxe et israélite** avec 50.237 euros.

**5. Culte anglican** avec 25.478 euros. ■

**NOMS ET RÉMUNÉRATIONS DES GRADÉS**

Religieux	Titre	Rémunération (€)
Monseigneur Léonard	Prêtre catholique	109.969
Steven Fuite	Pasteur protestant	69.527
Athenagoras	Métropolite orthodoxe	50.237
Robert Innes	Chapelain	25.478
Albert Guigui	Grand Rabbin	50.237
Delphine Laroche	Secrétaire francophone de l'exécutif des Musulmans de Belgique	69.527
Jean De Brueker	Secrétaire général du conseil central laïque	85.734

## ENSEIGNEMENT

# 3.985 professeurs de religion

La religion s'enseigne toujours dans nos écoles.

La religion catholique est celle qui rassemble le plus d'élèves, même hors circuit de l'enseignement libre.

En 2013, ils étaient plus de 231.000 enfants de l'enseignement secondaire à suivre ce cours, soit 69,2 %.

Les cours de morale occupaient 75.789 enfants, soit 22,6 % de la cohorte, alors que les cours de religion islamique n'étaient dispensés qu'à 22.611 enfants (6,7 %).

Les trois autres religions reconnues étaient mentionnées

de manière anecdotique : 2.918 enfants en religion protestante (0,87 %), 951 en religion orthodoxe (0,28 %) et 555 en religion israélite (0,16 %).

Pour dispenser ces cours, il y a bien entendu des professeurs attitrés.

A l'heure actuelle, on compte pour l'enseignement primaire et secondaire en Communauté française, 2.116 professeurs à temps plein qui dispensent des cours de religion catholique, 481,7 temps pleins pour la religion isla-

mique, 16,6 pour la religion israélite, 68 temps pleins pour la religion orthodoxe, 224 pour la religion protestante et 1.079,3 pour les cours de morale.






### DES TITULAIRES DANS LE LIBRE

Soit un total de 3.985,6 professeurs à temps plein pour l'enseignement religieux.

En ce qui concerne les professeurs de religion catholique, les données sont quelque peu faussées : dans le libre, en effet, les cours sont la plupart du temps donnés par le titulaire de classe. ■

## LES SALAIRES BRUT DE TOUS LES OFFICIANTS

## Ministres du culte catholique

 Archevêque <b>109.969,15 €</b>	 Evêque <b>88.667,16 €</b>
 Vicaire général d'archevêché ou d'évêché <b>32.841,22 €</b>	 Chanoine et secrétaire d'archevêché ou d'évêché <b>23.853,66 €</b>
 Curé, desservant, chapelain, vicaire et assistant paroissial <b>21.567,21 €</b>	


## Ministres du culte israélite

 Grand Rabbin de Belgique <b>50.237,87 €</b>
 Grand Rabbin <b>32.841,22 €</b>
 Secrétaire du Consistoire central israélite <b>25.478,29 €</b>
 Rabbin <b>23.157,32 €</b>
 Ministre officiant <b>21.567,21 €</b>

## Ministres du culte islamique

 Secrétaire général de l'exécutif des Musulmans de Belgique <b>69.527,91 €</b>
 Secrétaire de l'exécutif des Musulmans de Belgique <b>32.972,73 €</b>
 Secrétaire adjoint de l'exécutif des Musulmans de Belgique <b>27.333,63 €</b>
 Imam premier en rang <b>27.336,32 €</b>
 Imam deuxième en rang <b>25.478,29 €</b>
 Imam troisième en rang <b>21.567,21 €</b>

Délégués du Conseil central laïque  
Au maximum

 Secrétaire général <b>85.734,55 €</b>
 Secrétaire général adjoint <b>80.384 €</b>
 Conseiller moral chef de service <b>67.901 €</b>
 Conseiller moral de première classe <b>60.395,66 €</b>
 Conseiller moral <b>51.222,18 €</b>
 Premier conseiller moral assistant <b>43.261,74 €</b>

Ministres  
du culte  
protestant

 Pasteur-président du Synode <b>69.527,91 €</b>
 Premier pasteur <b>30.001 €</b>
 Second pasteur, pasteur et secrétaire à la présidence du Synode <b>25.478,29 €</b>
 Pasteur auxiliaire <b>21.567,21 €</b>

Ministres  
du culte  
orthodoxe

 Métropolitain- Archevêque <b>50.237,87 €</b>
 Archevêque <b>32.841,22 €</b>
 Evêque <b>30.001 €</b>
 Vicaire général <b>25.478,29 €</b>
 Secrétaire <b>23.853,66 €</b>
 Curé-doyen, desservant et vicaire <b>21.567,21 €</b>

Ministres  
du culte  
anglican

 Chapelain des églises d'Anvers et Ixelles <b>25.478,29 €</b>
 Chapelain des autres églises <b>23.157,32 €</b>

Répartition des rémunérations  
des membres des cultes

Culte islamique: <b>2.073.000 €</b>	Laiques: <b>14.488.000 €</b>
Toutes les autres religions: <b>84.998.000 €</b>	

## CHIFFRES

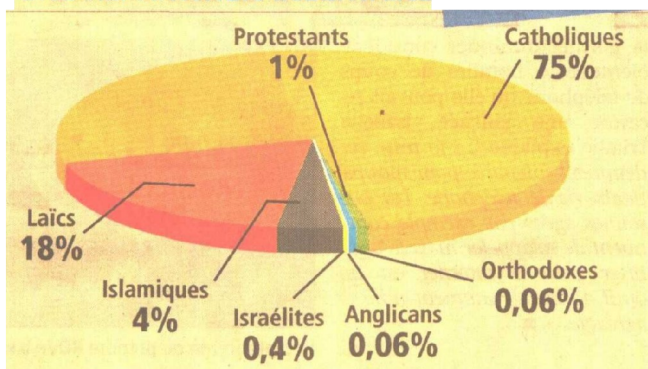
## Un manque de données précises

Rares sont les chiffres permettant de se faire une idée de l'appartenance des Belges aux différents cultes reconnus, ou à la laïcité organisée. Plusieurs commissions du ministère de la Justice ont déjà été mises en place pour obtenir un recensement plus précis, mais sans résultat jusqu'à présent. Et les questions relatives à l'appartenance religieuse sont interdites dans les enquêtes démographiques. Corinne Torrekens, de l'ULB, citait en 2005 le chiffre de 75 % de catholiques en Belgique. Un chiffre qui paraît surestimé dans la mesure où une étude de 1981 évoquait alors 72 % de catholiques. C. Torrekens précisait d'ailleurs que « le taux de fréquentation de l'Église au moment de la

messe dominicale est, quant à lui, seulement estimé à 15 % ». Une autre étude, réalisée en 2009 par la KUL et l'UCL, citait, elle, les chiffres de « 50 % de catholiques, 2,5 % d'autres chrétiens, 0,4 % de juifs, 5 % de musulmans, 0,3 % de bouddhistes, 9,2 % d'athées et 32,6 % de « sans appartenance religieuse ». Si l'on se réfère aux pratiques catholiques, selon des chiffres publiés par info.catho.be, en 2007, les funérailles religieuses ainsi que les baptêmes étaient passés sous de la barre des 60 %, tandis que seuls 25 % des jeunes mariés passaient encore par l'Église. Et la messe du dimanche est loin de rassembler 10 % de la population. ■

MBV.

### UNE RÉPARTITION INCERTAINE



## « Le financement doit être revu »

Subsidié lui-même par l'État, le Centre d'action laïque (CAL) ne demande pas qu'il soit mis fin au financement des cultes. Mais, pour Jean De Bruecker, secrétaire générale du CAL, un rééquilibrage est indispensable. Et pour donner une base juste à celui-ci, un recensement au niveau de la population est nécessaire. **Idéalement, la séparation entre l'État et l'Église ne passe pas par la fin du financement des cultes ?**

Il y a plein de choses séparées de l'État mais qui ont quand même une subside-tion !

Mais c'est vrai que le financement est un des éléments constitutifs

du rapprochement entre l'Église et l'État. Mais à côté de cela, il y a aussi le protocole, les signes extérieurs - le Te Deum ou les tribunaux - ou encore le financement de l'enseignement catholique. Mais quand on voit comment le financement s'est instauré pour le catholicisme, à l'époque, cela avait un sens.

**Le Centre d'action laïque lui-même bénéficie de ce financement ?**

Oui, au titre d'organe représentatif de la communauté non confessionnelle, et suivant le principe d'égalité, la laïcité organisée est subsidiée depuis 1981.

L'argument de départ est l'utilité sociale, l'incitation à participer à un projet de société commun. Tous, nous avons les valeurs des droits de l'homme comme dénominateur commun.

**Le financement tel qu'il est réparti aujourd'hui vous paraît inégalitaire ?**

Oui, et un financement plus égalitaire est d'ailleurs le principe pour lequel

on se bat aujourd'hui.

En effet, soit on dit

qu'on supprime le fi-

nance-

ment à

tout le

monde,

mais cela

ne paraît

pas réaliste,

soit il faut

que le finan-

cement ré-

ponde à une

égalité. Et

quand on voit

que le finan-

cement va pour 80 % à l'église catholique, 12 % à la laïcité et le

reste aux différents cultes, on voit bien que cette répartition

ne répond pas à des données réalistes. On revendique donc la

mise en place d'un système de recensement, une étude scienti-

fique auprès d'un large échantillon de personnes pour savoir

comment le citoyen souhaite que ces fonds soient répartis. Il

faut tenir compte de l'évolution de la sensibilité des personnes,

et des services qu'elles reçoivent. ■

M.B.VALENTIN